



ROSTAN AUDIT & CONSEIL

AIDE FAMILIALE POPULAIRE

Association loi 1901
Siège social 22 rue Agutte Sembat
73000 CHAMBERY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

S.A.S. au capital de 6 000 euros
489 548 362 RCS Chambéry

173, rue Emile Romanet
73 000 CHAMBÉRY

AIDE FAMILIALE POPULAIRE

Association Loi 1901
Siège social : 22 rue Agutte Sembat
73 000 CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames et Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre [assemblée générale](#), nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le [31 décembre 2012](#) sur :

- le contrôle des comptes annuels de la [l'association AAFP](#), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le [Conseil d'administration](#). Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine [de l'association](#) à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe concernant le principe de continuité d'exploitation :

La continuité d'exploitation de votre association n'est pas assurée à la date d'arrêté des comptes. Le principe comptable de continuité d'exploitation a néanmoins été maintenu pour la présentation des comptes, aucun actif ne semblant devoir être déprécié en cas de présentation des comptes en valeur liquidative.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'examen des principes comptables suivis, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que de la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes notamment assurés du caractère non significatif des impacts qu'aurait eu la présentation des comptes en valeur liquidative sur les valeurs d'actif du bilan (impacts à la baisse des fonds propres).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

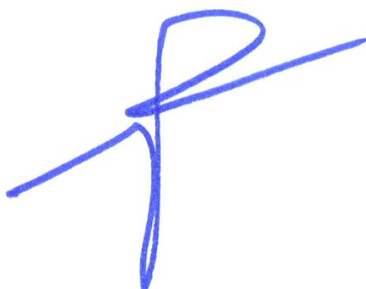
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion **du Conseil d'administration** et dans les documents adressés aux **adhérents** sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Chambéry, le 10 juin 2013

ROSTAN AUDIT ET CONSEIL

Commissaire aux comptes
173, rue Emile Romanet
73000 CHAMBERY

Marc ROSTAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'R' with a horizontal line extending to the right.

Compte de Résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 705 478	100,00	1 840 773	100,00	-135 296	-7,35
Subventions d'exploitation	48 355	2,84	20 153	1,09	28 202	139,94
Autres produits	71 116	4,17	109 702	5,96	-38 585	-35,17
Total	1 824 949	107,01	1 970 628	107,05	-145 679	-7,39
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Total						
MARGE BRUTE	1 824 949	107,01	1 970 628	107,05	-145 679	-7,39
CHARGES						
Achats non stockés	8 687	0,51	9 552	0,52	-866	-9,06
Services extérieurs	18 751	1,10	14 163	0,77	4 587	32,39
Autres services extérieurs	166 789	9,78	187 615	10,19	-20 827	-11,10
Impôts, taxes et vers. assim.	120 463	7,06	107 832	5,86	12 631	11,71
Salaires et Traitements	1 323 958	77,63	1 271 830	69,09	52 128	4,10
Charges sociales	374 471	21,96	407 813	22,15	-33 343	-8,18
Amortissements et provisions	14 558	0,85	16 898	0,92	-2 339	-13,85
Autres charges	2 668	0,16	4 842	0,26	-2 174	-44,89
Total	2 030 344	119,05	2 020 546	109,77	9 798	0,48
RESULTAT D'EXPLOITATION	-205 394	-12,04	-49 918	-2,71	-155 477	311,47
Produits financiers	1 844	0,11	159	0,01	1 685	NS
Résultat financier	1 844	0,11	159	0,01	1 685	NS
RESULTAT COURANT	-203 551	-11,94	-49 759	-2,70	-153 792	309,07
Produits exceptionnels	75 314	4,42	101 821	5,53	-26 507	-26,03
Charges exceptionnelles	88 436	5,19	26 996	1,47	61 440	227,59
Résultat exceptionnel	-13 122	-0,77	74 825	4,06	-87 946	-117,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	-216 673	-12,70	25 066	1,36	-241 738	-964,42

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilé	4 319	4 319		
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 287		2 287	2 287
Constructions	179 448	63 339	116 109	125 081
Autres immobilisations corporelles	57 342	48 007	9 335	12 980
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
ACTIF IMMOBILISE	243 411	115 665	127 746	140 363
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	167 953	1 941	166 012	160 972
Autres créances	43 103		43 103	100 608
Divers				
Disponibilités	12 336		12 336	98 876
Charges constatées d'avance	2 242		2 242	2 657
ACTIF CIRCULANT	225 634	1 941	223 693	363 112
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF	469 045	117 606	351 439	503 475

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Capital social ou individuel	123 389	98 324
Autres réserves	54 110	54 110
Résultat de l'exercice	-216 673	25 066
Subventions d'investissement	2 731	3 158
CAPITAUX PROPRES	-36 442	180 657
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	21 375	24 383
Provisions pour risques et charges	21 375	24 383
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 423	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 423	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 733	40 734
<i>Personnel</i>	143 684	124 320
<i>Organismes sociaux</i>	152 503	121 346
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	9 164	12 035
Dettes fiscales et sociales	305 351	257 701
DETTES	366 507	298 435
TOTAL PASSIF	351 439	503 475

Comptes annuels

2012

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS AIDE FAMILIALE POPULAIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 351 439 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 216 673 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes au 31/12/2012 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Ces comptes annuels ont été établis le 03/05/2013 par les dirigeants de l'entreprise.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ASS AIDE FAMILIALE POPULAIRE, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 319			4 319
Immobilisations incorporelles	4 319			4 319
- Terrains	2 287			2 287
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	179 448			179 448
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 739			14 739
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 603			42 603
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	239 077			239 077
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15			15
ACTIF IMMOBILISE	243 411			243 411

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 319			4 319
TOTAL II	4 319			4 319
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre	54 367			63 339
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques				
matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements, aménagements divers	5 486	1 474		6 960
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	38 876	2 171		41 047
Emballages récupérables et divers				
TOTAL III	98 729	3 645		111 346
TOTAL GENERAL (I+II+III)	103 048	3 645		115 665

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 213 298 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	167 953	167 953	
Autres	43 103	43 103	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 242	2 242	
Total	213 298	213 298	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	43 103
Total	43 103

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 0,00 euros décomposé en 0 titres d'une valeur nominale de 0,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	24 383				21 375
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	24 383				21 375
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 366 507 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 423	2 423		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 733	58 733		
Dettes fiscales et sociales	305 351	305 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	366 507	366 507		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes rattachées auprès des assoc. pers				

Charges à payer

	Montant
FOUR.FAC.PROVISIONNEES	58 733
DETTES PROV. CONGES PAYES	123 482
ORGAN.SOC.CHARGES A PAYER	55 567
Total	237 782

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGE CONSTATEE D AVANCE	2 242		
Total	2 242		

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 624 heures dont 624 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 21 375 euros

.Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 21 375 euros

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le niveau de perte dégagé sur l'exercice 2012 et les perspectives pour 2013 sont susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation de l'association.

Néanmoins, aucun actif ne nous semble devoir être déprécié si l'on doit estimer le patrimoine de l'association en valeur liquidative.

C'est pourquoi, le principe de continuité de l'exploitation a quand même été maintenu.